

## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Le rôle de perception des taxes municipales générales et spéciales pour l'année 2020 est maintenant déposé au bureau de la soussignée, 300 avenue Basile-Routhier à Pointe-Calumet, et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes sans intérêt aux dates mentionnées sur le compte, soit le 17 février 2020, le 17 avril 2020, le 17 juin 2020 et le 17 septembre 2020; le premier versement doit être payé le ou avant le 17 février 2020, sinon le montant total devient dû et porte intérêts immédiatement au taux de 15 % l'an.

DONNÉ à Pointe-Calumet, ce 15<sup>ième</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt.

  
LINDA BINETTE  
Directrice générale adjointe et trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Linda Binette, directrice générale adjointe et trésorière de la Municipalité de Pointe-Calumet, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 janvier 2020, entre 13h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 janvier 2020.

